

## DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-64

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA  
FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

Date de la séance : 24 juin 2024	
Date de convocation : 18 mai 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 19	
Nombre de votants : 21	

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

**Absents excusés :** Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Natacha BRUNET.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

A l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement en Normandie et de la Libération de Paris, les Conseils Municipaux Jeunes du Neubourg et de Ste Opportune du Bosc feront une sortie à Paris, sur les congés d'automne.

Afin de confirmer la réservation de la cérémonie de Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, une subvention minimum de 30 € est demandée à la commune.

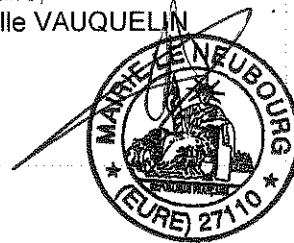
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Attribue une subvention de 30 € à l'association de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.
- Inscrit cette dépense au tableau des subventions exceptionnelles sur le compte 65748.

Fait à LE NEUBOURG, le 24 juin 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN